

Vous souhaitez devenir une sentinelle ?

**Contactez-nous :**

Par téléphone  
**04 91 16 68 54**  
**06 08 00 13 60**

ou

Par mail  
benayoun.sarah@provence-azur.msa.fr



**vous guider**



Flyer Mal-être : Les sentinelles de la MSA - Janvier 2023 - Conception MSA Alpes-Vaucluse - © MSA Alpes\_Vaucluse - Crédits photos : CCMSA & Fotoborn

**AGRI'ÉCOUTE**

**Mal-être, solitude, idées suicidaires...**

**Parlez-en au :**

**09 69 39 29 19**

(Prix d'un appel local)

**AGRI'ÉCOUTE**

**SERVICE D'ÉCOUTE ET D'AIDE PSYCHOLOGIQUE**

**24H/24 ET 7J/7**

**DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL**

PRÉVENTION MAL-ÊTRE AGRICOLE  
**DEVENEZ SENTINELLE**

**MSA Provence Azur**

CS 70001  
13416 Marseille cedex 20  
provenceazur.msa.fr



L'essentiel & plus encore

[provenceazur.msa.fr](http://provenceazur.msa.fr)



L'essentiel & plus encore

## ÊTRE UNE SENTINELLE, C'EST QUOI ?

Peut être sentinelle toute personne **volontaire, bénévole** (notamment des retraités) ou **en activité** (salaire ou indépendant), présentant des dispositions spontanées, naturelles et reconnues au soutien à autrui, formée pour pouvoir repérer les signes de détresse et aider les personnes concernées, et respectant des **règles de discrétion et de confidentialité**, condition nécessaire à une relation de confiance. ▲▲

Il s'agit d'un engagement personnel et non professionnel, n'entraînant aucune obligation légale ou contractuelle, et auquel il peut être mis fin à tout moment.

## QUELLES SONT SES MISSIONS PRINCIPALES ?

### REPÉRER & ORIENTER

- > pour les personnes en risque suicidaire : faciliter l'accès à une prise en charge sanitaire en proximité ou à un service professionnel d'écoute, d'information et d'orientation,
- > pour les personnes en risque de « mal-être » : écouter, instaurer un climat de confiance, aider à trouver la/les ressources adaptées au besoin exprimé (structures spécialisées).



## QUI PEUT DEVENIR UNE SENTINELLE ?

Les sentinelles peuvent être :

- o Représentants des organisations professionnelles agricoles ;
- o Techniciens des coopératives agricoles ;
- o Agents des administrations de l'état ;
- o Elus locaux ;
- o Travailleurs sociaux ;
- o Association d'aide et d'accompagnement pour les agriculteurs ;
- o Professionnels de santé ;
- o Vétérinaires ;
- o Experts comptables ;
- o Conseillers bancaires ;
- o Facteurs, pompiers, gendarmes, commerçants ...

**...Toute personne susceptible d'être en contact avec des agriculteurs en difficulté.**

## COMMENT DEVENIR UNE SENTINELLE ?

En suivant la formation au repérage de la crise suicidaire.

- > « **Sentinelles** » ciblé sur un secteur (dans le cas présent l'agriculture) ou sur un territoire pour lequel un risque suicidaire et/ou de mal-être est identifié.

*Module d'une journée avec une première partie générale et une seconde partie centrée sur le mal-être agricole (pour les sentinelles rattachées au milieu agricole).*

**L'organisation de ces formations sentinelles se font en lien avec les ARS et les CODES (Comités Départementaux d'Éducation pour la Santé) de chaque département via la caisse de MSA.**

